

Avis n° 2019/01-01
relatif à l'accréditation de l'Ecole polytechnique universitaire
de l'université Lyon-I (EPU Lyon)
pour délivrer le titre d'ingénieur de spécialisation

Etablissement et Ecole

Ecole polytechnique universitaire de l'université Lyon-I (EPU Lyon)

Université de Lyon-I

Etablissement public sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur

Nom d'usage : Polytech Lyon

Académie : Lyon

Sites de l'école : Villeurbanne

Données certifiées

*Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>*

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2015/05-01

Objet de la demande d'accréditation

Dossier D : nouvelle formation de spécialisation en Intrapreneuriat et Innovation

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'Ecole polytechnique universitaire de l'université Lyon-I,
- Vu le rapport établi par Olivier GENDRY (membre de la CTI, rapporteur principal), Pascal RAY (membre de la CTI), Léonie SPAETH-ELWART (experte élève-ingénieure), Dominique PAREAU (experte auprès de la CTI) et présenté en Commission le 15 janvier 2019,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Présentation générale

L'école polytechnique universitaire de l'université de Lyon-I (Polytech Lyon) est l'école interne de l'université Lyon-I au sens de l'article L713-9 du code de l'éducation, membre du réseau Polytech. L'école a été créée par décret du MESRI et accréditée à délivrer des titres d'ingénieur diplômé dans six spécialités : Génie biomédical, Informatique, Mathématiques appliquées, Matériaux, Mécanique, sur le site de Villeurbanne et Systèmes Industriels sur le Site de Roanne.

Dans le cadre du réseau Polytech, l'école met en œuvre un cycle préparatoire PeiP. Polytech Lyon partage les valeurs des deux cultures « ingénieur et universitaire »

Comme toute école d'ingénieur, Polytech Lyon a pour mission première la formation d'ingénieurs. En tant que composante d'une université, sa seconde mission est la formation de diplômés de master. Sa troisième mission, en lien avec ses laboratoires supports, est de participer à l'activité scientifique de son établissement.

L'école est membre de la CDEFI et de l'AGERA (Alliance des Grandes Ecoles Rhône-Alpes).

L'EPU LYON dispose d'une démarche d'amélioration continue, validée par la certification ISO 9001, version 2015. Cinq processus ont été identifiés par l'école.

L'école a souhaité développer son offre de formation en ouvrant un parcours de spécialisation en « Intrapreneuriat et Innovation », visant en particulier les PME afin qu'elles soient en capacité de déployer des projets à caractère innovant. L'élève-ingénieur est recruté par l'entreprise d'accueil en contrat de professionnalisation. La formation se déroule en 12 mois, en périodes alternées en école et en entreprise. Le cursus académique est découpé en 5 unités d'enseignement : le Design Thinking, l'Innovation, l'Intrapreneuriat, la Communication et les Sciences et techniques.

Le suivi intrapreneurial implique une équipe composée du tuteur entreprise, du soutien scientifique de l'école et de l'apprenant.

Synthèse de l'évaluation

Points forts

- Originalité dans l'intrapreneuriat avec le trinôme d'encadrement et le coaching par 4 spécialistes sur des compétences complémentaires (soft skills)
- Soutien de la branche UIMM et de la filiale de valorisation EZUS
- Soutien et engagement de l'équipe de direction dans la mise en œuvre du projet de création
- Toutes les parties prenantes sont impliquées et favorables à la création de cette spécialisation avec cependant un bémol au niveau des étudiants qui ne sont pas informés
- Référentiel de compétences, tableau croisé, syllabus rédigés

Points faibles

- Peu d'écoute des besoins des PME en amont du projet,
- Absence d'étude de l'offre de formation et de benchmark
- Peu d'exposition à l'international
- Absence de règlement des études

Risques

- Nouvelle loi sur la formation professionnelle, concernant plus particulièrement les contrats de professionnalisation
- Difficulté à trouver des entreprises en capacité de supporter les coûts par rapport à l'intérêt du projet
- Difficulté à trouver suffisamment de candidats en adéquation avec les exigences requises

En conséquence

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Première accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant (nouvelle formation de spécialisation) :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur spécialisé en Intrapreneuriat et Innovation , diplômé de l'Ecole polytechnique universitaire de l'université Lyon-I	Formation en contrat de professionnalisation	2019	2021-2022	restreinte

Le diplôme d'ingénieur de spécialisation, de niveau « bac+6 » est délivré par des écoles spécifiquement accréditées pour cela. Il s'adresse aux ingénieurs diplômés d'un titre d'ingénieur au sens de la loi française (ou à des titulaires d'un diplôme étrangers reconnus comme tels). La formation peut accueillir, de façon très minoritaire, des titulaires d'un diplôme scientifique conférant le grade de master. Dans ce cas, le diplôme délivré à cette catégorie d'élèves n'est pas le diplôme d'ingénieur de spécialisation mais un certificat (diplôme d'établissement). De façon générale, le diplôme ne donne pas le grade de master, ce grade étant déjà détenu par les candidats retenus.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Asseoir le modèle économique de la formation
- Veiller à l'acceptabilité du projet de l'entreprise en amont de la formation
- Prévoir une exposition à l'international
- Faire approuver la modification du règlement des études se rapportant à ce diplôme
- Veiller à l'intégration des élèves dans la vie étudiante

La CTI note par ailleurs que les étudiants effectueront leur scolarité dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE® Post-Master** pourra être demandé à l'issue de la première diplomation.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 15 janvier 2019.

Approuvé en séance plénière à Saint-Etienne, le 13 février 2019.

La présidente
Elisabeth CRÉPON

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' followed by a large, circular flourish.